

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : ouverte

Formation

Intitulé de la formation : **Assistance respiratoire**

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Lyon

Responsable pédagogique : Pr.Nicolas Terzi

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel/ distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	7	
Formation continue	13	
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

40 dont 20 à Grenoble xx combien public FI ET FC

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Améliorer la prise en charge des pathologies respiratoires aiguës et chroniques des patients hospitalisés en réanimation ou aux urgences pour une insuffisance respiratoire aiguë.
- Comprendre la physiopathologie des pathologies respiratoires aiguës
- Comprendre la physiopathologie des différents types d'assistance respiratoire

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de prendre en charge l'assistance respiratoire des patients de soins critiques.

L'objectif de la formation est de comprendre et d'optimiser l'assistance respiratoire en soins critiques.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Curriculum Vitae (CV) et lettre de motivation

2.2 Conditions d'admission

Docteurs en médecine français ou étrangers (après accord du Comité Pédagogique)

- Internes en médecine
- Kinésithérapeutes et infirmières diplômés d'Etat avec une pratique de l'assistance ventilatoire

- Candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le Comité Pédagogique
Docteurs en médecine français ou étrangers (après accord du Comité Pédagogique)

Internes en médecine

Kinésithérapeutes et infirmières diplômés d'Etat avec une pratique de l'assistance ventilatoire

Candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le Comité Pédagogique

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Nov à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 100h

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Présentiel :

Module 1 : ELEMENTS DE BASE DE L'ASSISTANCE RESPIRATOIRE

Comprendre les éléments physiologiques et physiopathologiques de l'assistance respiratoire

Module 2 : INSUFFISANCE RESPIRATOIRE AIGUE sur INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE

Améliorer la prise en charge des pathologies respiratoires aiguës sur chroniques des patients hospitalisés en réanimation ou aux urgences pour une insuffisance respiratoire aiguë.

Comprendre la physiopathologie des pathologies respiratoires aiguës sur chronique

Module 3 : SYNDROME DE DETRESSE RESPIRATOIRE AIGU

Améliorer la prise en charge des pathologies respiratoires aiguës de novo.

Comprendre la physiopathologie du syndrome de détresse respiratoire aigu.

Module 4 : SEVRAGE ET COMPLICATIONS DE LA VENTILATION MECANIQUE

Améliorer la prise en charge du sevrage et des complications de l'assistance respiratoire

Comprendre les déterminants du sevrage et des complications de l'assistance respiratoire

Avant chacun des 4 modules d'enseignement présentiel, des ressources documentaires bibliographiques préparatoires à l'enseignement seront transmises aux apprenants. Un travail personnel de lecture et d'analyse sera demandé et évalué par un rendu de devoir en début de chacun des modules. Un QCM permettant d'évaluer la réalisation du travail personnel sera réalisé en début de chacun des modules.

Des travaux pratiques par petits groupes sont également prévus.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

QCM réalisés lors de chaque module / Écrit d'une durée de 2 heures.

Absences aux examens :

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique l'assiduité (présence à tous les cours théoriques et travaux pratiques) est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Avoir été présent à l'ensemble des cours théoriques et travaux pratiques. Avoir obtenu au moins la moyenne de 50/100 à l'examen écrit comprenant le contrôle continu et l'examen final.

Article 7 : Redoublement

Après accord du responsable pédagogique, les personnes n'ayant pas validé leur diplôme pourront se réinscrire suivant les modalités prévues

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1010€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1510€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Mise à jour

Date	Motif	Nom et prénom
02/05/2023	Actualisation/ Sphinx	Dybkov Elsa